

LES PIÈGES DE L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE ET LES DÉFIS D'UNE BONNE COMPRÉHENSION*

Résumé. — Nous avons choisi de présenter un florilège d'exemples pris dans la documentation épigraphique datant du Haut-Empire romain pour illustrer l'expression *Errare humanum est*. En effet, l'analyse épigraphique est complexe pour diverses raisons. D'abord les Anciens eux-mêmes faisaient des fautes dans la gravure des textes et commettaient des erreurs d'interprétations. Ensuite, les spécificités de l'épigraphie (sigles, abréviations, ligatures, cassures, vocabulaire spécifique ...) ne permettent pas de trouver d'emblée la bonne explication. Nous nous fourvoyons parfois faute d'informations suffisantes ou nous introduisons des erreurs en éditant des textes. En conséquence, il faut rester vigilant, vérifier les indices, et il est parfois plus prudent de ne pas trancher dans un dossier, sur un point, que de tomber dans l'erreur. Il faut admettre modestement qu'il nous arrive à tous de commettre des erreurs ; à nous de les corriger.

Abstract. — We have decided to present a *florilegio* of examples chosen from epigraphic documentation dating from the Upper Roman Empire to illustrate the expression *Errare humanum est*. *De facto*, epigraphic analysis is complex for various reasons. First, the Ancients themselves made mistakes in the engraving of the texts and made errors of interpretation. Then, the specificities of epigraphy (acronyms, abbreviations, ligatures, breaks, specific vocabulary ...) do not offer possibility of finding the right explanation from the start. It may happen that we miss out on the lack of sufficient information or that we introduce errors by editing texts. As a result, we have to remain vigilant and have to verify evidences and it may sometimes be more appropriate to refrain from taking a decision than to fall into error. We modestly have to admit that we all could make mistakes; it's up to us to correct them.

L'analyse de l'historien peut être remise en question si celui-ci n'est pas assez vigilant quand il traite les sources dont il se sert pour donner sa version de l'histoire, la plus pragmatique et objective possible. Les débats concernant cette question ont été fort bien présentés par Michel de Certeau¹

* Je remercie les organisateurs de la manifestation, particulièrement Christophe Flament et Pierre Assenmaker, pour leur invitation et leur accueil chaleureux. Je suis redevable à Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (Université Libre de Bruxelles), à Sabine Lefebvre (Université de Bourgogne) et à Sarah Rey (Université de Valenciennes) de leurs remarques et de leurs informations et les en remercie vivement.

1. Michel DE CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Folio, 2007 (1^{re} éd. 1975). Voir également l'analyse qu'en fait François DOSSE, « Michel de Certeau et l'écriture de l'histoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 78 (2003/2002), p. 145-156.

pour la marche à suivre en matière d'écriture de l'histoire. Il précise bien que l'histoire est une pratique et il rejoint Paul Ricœur² dans son souci de l'analyse : la rigueur de celle-ci est indispensable et le recours à l'étude systématique des sources est une donnée fondamentale. De ce fait, nous prendrons ici les données historiques issues d'un type de sources, à savoir les informations tirées de l'épigraphie latine et grecque concernant le monde romain pour explorer la façon dont l'historien s'en sert.

Les erreurs sont considérées depuis l'Antiquité comme le propre de l'homme. Elles constituent une faiblesse intrinsèque qu'il convient de combattre, même si l'indulgence peut prévaloir dans certains cas. L'essentiel est de tenter de les éviter et, si l'on tombe dans le piège, de faire amende honorable. Les tenants du stoïcisme, Cicéron et Sénèque, sont les premiers à vanter les vertus de l'homme, la façon dont il doit affronter ses erreurs et lutter contre ses défauts.

Trouver l'erreur en histoire permet de faire avancer la réflexion. Sarah Rey³ a rassemblé en 2010 un très beau dossier sur ce sujet en donnant une perspective tout à fait intéressante comme un examen de conscience des savants antiquisants.

L'erreur pourrait même se glisser dans l'invention (= la découverte) du document antique qui a été fabriqué, utilisé, abandonné ou a disparu, puis des siècles plus tard a été trouvé et interprété⁴. Si nous allons donner quelques exemples puisés dans la phase de fabrication et ensuite de lecture et d'interprétation du texte porté par l'objet, nous allons aussi prendre le cas d'interrogation survenue dans la phase d'invention. En effet, il convient de souligner que les mirages peuvent exister et fort heureusement, on peut les dissiper rapidement avant de s'enfoncer dans l'erreur. Le meilleur exemple ayant trait à un document épigraphique est, à l'évidence, cet autel funéraire trouvé enfoui sous terre dans l'État de New York, dans le comté de Westchester, aux États-Unis. Dans une banlieue résidentielle et cossue, un gros bloc de 450 kg portant une inscription en latin a été sorti de terre à la stupéfaction des ouvriers du bâtiment qui creusaient les fondations d'un

2. Paul RICŒUR, *Histoire et Vérité*, Paris, Le Seuil, 1955.

3. Sarah REY, « Quelques erreurs d'historiens. Traductions et interprétations, de la philologie à l'archéologie », *Anabases* 11 (2010), p. 97-106, est l'introduction du dossier de six articles qu'elle a rassemblés sous le titre « Quelques erreurs d'historiens », p. 97-202.

4. Nous laisserons de côté les erreurs liées aux contrefaçons et autres faux d'objets et inscriptions antiques ; nous renvoyons pour cela entre autres à Delphine BURLLOT, « Le faux, source intentionnelle d'erreurs : le cas des contrefaçons de peintures antiques », *Anabases*, 11, 2010, p. 181-192 et Silvia ORLANDI, Maria Letizia CALDELLI et Gian Luca GREGORI, « Forgeries and Fakes » dans Christer BRUUN et Jonathan EDMONSON (éd.), *Oxford Handbook of Roman Epigraphy*, Oxford, 2014, p. 42-65.

immeuble de luxe. Doit-on seulement envisager que les Romains soient allés en Amérique ? Il n'est pas question de tomber dans le piège : il faut trouver une explication rationnelle à la présence d'un tel objet en Amérique du Nord et elle existe. En effet, le promoteur immobilier a eu le bon réflexe en contactant le *Metropolitan Museum of Art* de New York pour trouver une explication à cette énigme et expertiser ce vestige antique. L'épithaphe de Tiberius Claudius Saturninus date des environs de l'année 54 apr. J.-C. et il est évident que le défunt ne fut pas enterré en Amérique du Nord. Pour retracer le chemin de ce monument funéraire, il est indispensable de comprendre l'histoire du lieu de découverte secondaire. Les ouvriers ont creusé à l'emplacement d'une demeure, jadis magnifique, qui disparut dans un incendie en 1976. Cette résidence sise dans un quartier huppé déjà connu pour ses habitations de prestige avait appartenu au XIX^e siècle à Josiah Macy, un associé de John Rockefeller, qui travaillait dans le pétrole. Vingt ans après sa mort, sa veuve acheta la pierre tombale en question à la Villa Borghèse de Rome⁵ et la fit installer dans sa maison, où elle demeura jusqu'à ce que l'on ait cru qu'elle avait été détruite dans l'incendie de 1976. Ensevelie sous les décombres, oubliée de tous, elle ne fut retrouvée que quarante ans plus tard ; elle est désormais exposée au *Metropolitan Museum of Art* (MET) de New York⁶ (fig. 1). Notons que la découverte du document original permet de corriger la lecture reproduite en 1882 dans le corpus publié par l'académie de Berlin, le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, *CIL*, puisque la première lecture indiquait au début de la ligne 8 ET, la conjonction de coordination, pour introduire le nom de l'épouse alors qu'il faut lire FL, soit le nom de l'épouse, Fl(avia) Saturnina. À l'instar de Silvia Orlandi⁷ qui a évoqué cette étonnante découverte lors du colloque international d'épigraphie de l'AIEGL (Association Internationale d'épigraphie grecque et latine), à Vienne, à l'été 2017, on trouve là un exemple extrême, certes, mais très évocateur du fait qu'il convient de ne pas se hâter de faire des interprétations qui pourraient se révéler fausses, et admettre que la

5. En 1882, le *Corpus Inscriptionum Latinarum* VI, 2 paraît et l'enregistre sous le numéro 8443 (*ILS* 1546), signalant qu'elle est conservée à la Villa Borghese. Il y est indiqué que cet autel funéraire fut trouvé à Torrenova près de Rome.

6. Elle est entrée dans les collections en 2013 sous le numéro d'inventaire Inv. L 2013.89. Le texte est le suivant : *D(is) M(anibus) / Ti(beri) Claudii / Aug(usti) liberti / Saturnini, / proc(uratoris) XX (uicesimae) here(ditatum) / prouvinciae Achaiae, / Fl(auia) Saturnina / coniunx f(ecit)*. « Aux dieux Mânes de Tiberius Claudius Saturninus, affranchi impérial, procureur du XX^e des héritages de la province d'Achaïe, Flavia Saturnina, son épouse, a élevé (ce monument). » Les lettres soulignées correspondent à des ligatures.

7. Silvia ORLANDI, « Light on the History: Epigraphy in a Changing World », Congrès de l'AIEGL, Vienne, août-septembre 2017.

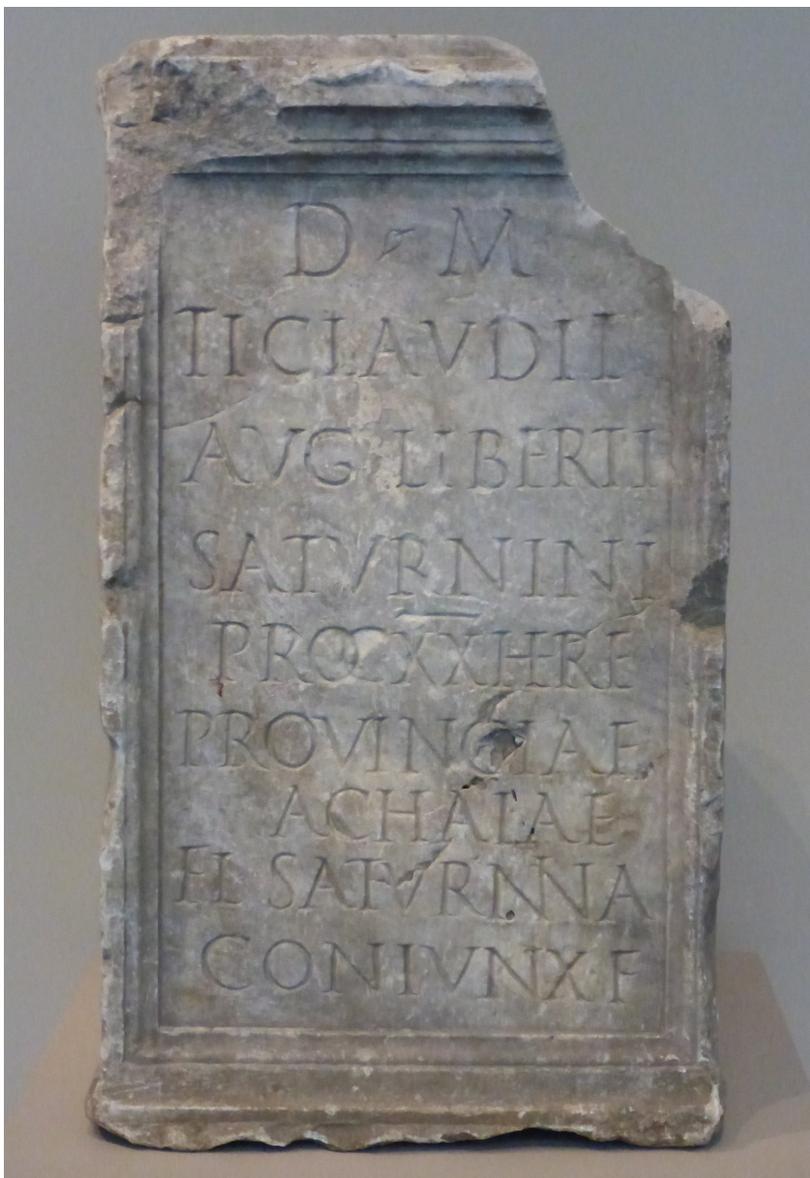


Fig. 1. Épitaphe de Claudius Saturninus (*CIL*, VI, 2, 8443) provenant de Rome, conservée au Metropolitan Museum of Art, Inv. L 2013.89
© Chr. Hoët-van Cauwenberghe.

recherche de la vérité passe par une enquête historique sérieuse. Et comme ici, l'historiographie peut aussi avoir un intérêt non négligeable en faisant progresser nos connaissances plus sûrement.

Outre les mystères qui sont susceptibles d'entourer leur lieu de découverte, les documents épigraphiques romains recèlent des particularités qui engendrent des problèmes d'interprétation. Nous allons explorer la singularité de ces textes gravés d'époque romaine païenne, parfaitement compris des Anciens, qui peuvent se révéler au fil du temps problématiques à comprendre et à analyser et constituent pour nous autant de pièges à éviter. Pour ce faire, nous considérerons un certain nombre d'exemples, sous forme de florilège, afin de mesurer la réaction des historiens ou des philologues face à la « résistance de la matière », expression employée par Michel de Certeau dans son livre *L'écriture de l'histoire*, dont la première édition date de 1975, pour qualifier ces obstacles. Nous vérifierons si nous sommes toujours en capacité de résister aux chausse-trappes antiques. Le panel d'erreurs reposera sur des exemples évoquant des situations politiques, sociales ou religieuses, pris dans tout l'Empire romain à son apogée, aussi bien dans sa partie occidentale que dans sa partie orientale, en latin et en grec. Nous montrerons que ces particularités se sont muées en autant de pièges, dans lesquels certains sont tombés et d'autres se sont enfermés au point de persister dans l'erreur.

1. Premier défi : repérer les pièges présents sur les monuments épigraphiques des Romains

Il est fondamental de bien connaître les particularités de l'épigraphie, car elles peuvent générer des risques d'erreurs qui ont pu se produire dès l'Antiquité en étant liés au travail des lapicides, ces personnes chargées de la gravure, ou aux commanditaires des inscriptions qui fournissent les documents nécessaires à l'élaboration des textes à graver.

1. *Le lapicide indélicat*

Il est tentant de s'en prendre à l'exécutant, l'homme dont le métier est de graver. Nous considérerons un premier exemple révélateur avec la borne de Desvres (**fig. 2**), qui fut découverte en 2004⁸ sur le territoire de la cité

8. Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE et Javier ARCE, avec la collaboration de Nathalie DESCHEYER, « Borne milliaire de l'empereur Septime Sévère et de ses fils trouvée à Desvres (Pas-de-Calais) », *Revue du Nord. Archéologie* t. 358, n° 86 (2004), p. 7-17 (*AE* 2004, 937) et Chr. HOËT-VAN CAUWENBERGHE et J. ARCE, avec la collaboration d'Angélique DEMON, « Borne milliaire de l'empereur Septime Sévère et de ses fils trouvée à Desvres (Pas-de-Calais) II : restauration et considérations épigraphiques », *Revue du Nord. Archéologie* t. 368, n° 88 (2006), p. 213-216 (*AE* 2006, 841).

des Morins, aux abords de la voie romaine menant de Thérouanne, la capitale, à *Gesoriacum*, le port, siège de la *classis Britannica*. On peut y trouver la typologie des particularités de l'épigraphie latine : nombreuses abréviations de mots, ligatures avec lettres rétrogrades, variation du module et de la forme des lettres, fautes de gravure, maladresses, omissions de certains mots, auxquels on peut ajouter des particularités de langue : élisions, monophthongaisons, vulgarismes et autres éléments d'influence du latin parlé sur le latin écrit, de l'écriture cursive sur la *quadrata*, la belle écriture monumentale ... Ce document a la particularité, comme souvent sur les bornes milliaires, d'omettre un certain nombre d'indications que nous jugeons indispensables comme la mention de la puissance tribunicienne, élément déterminant dans la construction du pouvoir du prince depuis César et surtout Auguste et corollairement indicateur fiable de datation, renouvelé tous les ans par le Sénat. On en est quasiment à considérer qu'il s'agit d'erreurs commises par les autorités exécutantes, mais leurs centres d'intérêts ne sont pas forcément les nôtres. En effet, la place sur la pierre est coûteuse et toute la titulature impériale ne peut pas tenir (le titre d'Auguste manque également ici pour Caracalla). De ce fait, on se rend compte que s'il peut y avoir des erreurs, il y a aussi des choix qui sont opérés. Or, sur cette borne, ce qui a prévalu en ce début de III^e siècle, c'est la mention des consulats de Septime Sévère, le troisième pour celui-ci, et de son fils Caracalla, le premier pour celui-là. Cela nous permet, au XXI^e siècle, d'avoir une fourchette chronologique entre 202 et 204 après J.-C., mais l'absence de la mention de la puissance tribunicienne et du chiffre qui l'accompagne habituellement nous prive de l'année précise.

On peut repérer dans la même inscription, un élément supplémentaire tout à fait utile pour notre sujet. Ainsi, une autre particularité peut être mise en exergue : l'erreur du lapicide. On pourrait même parler de « faute de frappe », consistant en la répétition inutile du texte d'une ligne à l'autre. En effet, le lapicide a gravé à la fin de la ligne 4 ANTO car il devait transcrire ANTONINO, le surnom de Caracalla, le fils de l'empereur Septime Sévère alors associé au pouvoir de son père, à qui était dédiée cette borne. Or, le graveur a sans doute fait une pause ou a été victime d'inattention, car à la ligne suivante, au lieu de poursuivre le nom, il a recommencé à graver le début, indiquant de nouveau AN-. Or, ce qui est amusant dans cet exemple, c'est le fait qu'il s'en soit aperçu et qu'il a tenté de corriger son erreur : il a perché un petit « I » sur la première barre verticale du « N » et poursuivi la gravure par le « O » final du datif. Il manquait à faire disparaître le « A » en le transformant en « N » ; le recours à la peinture (attesté au moins pour les lettres de la première ligne lors de la découverte) a sans doute été la



Fig. 2. Dessin de la borne de Desvres (Gaulle Belgique, cité des Morins)

© Chr. Hoët-van Cauwenberghe. DAO

Service Archéologique de la Ville de Boulogne-sur-Mer.

solution : ne pas peindre la barre horizontale du A et il ne manquait qu'une barre plus ou moins oblique : celle du N suivant pouvant en faire office en ligature, étant donné la proximité des deux lettres, d'où la lecture NINO réellement attendue. On voit ici que c'est le défaut de mise en page qui a dû être à l'origine de cette erreur et que l'emploi de module variable de lettres et de la peinture a permis au lapicide maladroit de s'en sortir à bon compte.

2. Est-ce toujours la faute du lapicide ?

On a souvent eu tendance à dénoncer les lapicides peu méticuleux, fort peu soucieux de leur travail ou mis en cause leur degré d'alphabétisation. Jean Mallon⁹ a été l'un des premiers à être très attentif à ces manifestations et à ces mécanismes socio-économiques qui revêtent tout leur lot d'intérêt comme de percevoir l'organisation du travail dans les officines de tailleurs de pierre, le degré de maîtrise de la langue, leur capacité à retranscrire les textes fournis et à les comprendre. Ainsi, on sait que les lapicides avaient une minute en écriture cursive sous les yeux comme modèle, rédigée par le commanditaire, permettant de graver le texte convenu, mais celle-ci pouvait

9. Par exemple, Jean MALLON, « Pierres fautives », *Libyca* 2 (1954), p. 187-199.

aussi être à l'origine d'erreurs par une mauvaise copie ou une mauvaise compréhension du texte.

Une erreur du lapicide peut aussi être utile, voire bénéfique, car elle peut révéler des usages typiques d'une période, d'une langue, et permettre par exemple de dater ou de proposer une fourchette de datation comme dans le cas d'une inscription du culte impérial en Afrique romaine mise en évidence par Jerzy Kolendo¹⁰.

Par ailleurs, d'autres erreurs qui apparaissent sur les monuments n'ont que peu à voir avec la maladresse ou l'incompétence du lapicide, car leur origine est à trouver dans l'interprétation même des volontés des commanditaires. Or ceux-ci ont pu également produire des erreurs d'interprétations, voire déformer des réalités. On peut ainsi trouver dans le monde grec d'époque romaine des exemples assez révélateurs de ce que l'on pourrait présenter en pastichant Plutarque comme relevant de « réalité romaine, erreur grecque ». Les mauvaises compréhensions de textes latins et de points d'institutions romaines par les Grecs romanisés sont extrêmement instructives, mais entraînent chez l'historien une forme d'exaspération quand elles rendent encore plus complexe une question que le chercheur contemporain aimerait résoudre. Prenons l'exemple du décret d'Acraephiae, en Béotie sous Néron, document devenu célèbre parce qu'il reproduit le discours du prince philhellène libérant la Grèce. La découverte et la publication de ce texte épigraphique en grec par Maurice Holleaux¹¹, à la fin du XIX^e siècle, aurait pu donner la date exacte du discours du prince, car les sources littéraires conservées sont contradictoires. En effet, faut-il suivre Dion Cassius (*Histoire romaine*, 63, 11, 1), qui semble indiquer que la libération de la Grèce a lieu à l'automne 66, c'est-à-dire peu de temps après l'arrivée de Néron en Grèce, ou faut-il croire Suétone (*Vie de Néron*, 22-24), qui place cette annonce juste avant le départ de retour pour Rome ? On sait grâce aux actes des Frères Arvales que Néron part de Rome avant le 25 septembre 66, puisque les prêtres sacrifient *pro salute et reditu* de l'empereur à cette date¹². Grâce au décret d'Acraephiae, on a un indice de plus :

10. Jerzy KOLENDO, « Le culte impérial et la faute du lapicide : à propos d'une inscription des environs de Théveste (*IlAlg.* I 3715) », dans *L'Africa Romana. Atti del convegno di studio Sassari, 12-14 dicembre 1986*, a cura di Attilio MASTINO, Sassari, 1987, p. 331-336.

11. Maurice HOLLEAUX, « Discours prononcé par Néron à Corinthe en rendant aux Grecs la liberté, 28 novembre 67 av. J.-C. », *BCH* 12 (1888), p. 510 et s. = *Études d'Épigraphie et d'histoire grecques*, Paris, 1968, p. 165-185, ici p. 167, lignes 12-15 ; voir l. 1-6 : « j'ordonne aux habitants de cette province d'être présents, en aussi grand nombre que possible, à Corinthe, le quatrième jour avant les kalendes de décembre ».

12. *CIL* VI, 2044 = John SCHEID, *Recherches archéologiques à la Magliana. Commentarii Fratrum Arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles*

l'annonce est faite un 28 novembre. Mais est-ce en 66 ou en 67 ? La titulature de l'empereur pourrait fournir l'année. Selon le décret, Néron était désigné pour sa treizième puissance tribunicienne, *δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ τρίς καὶ δέκατον ἀποδεδειγμένος*, or la formule est pour le moins curieuse, la désignation s'appliquant aux consuls, et non pas aux tribuns. M. Holleaux a cherché à recomposer la carrière de l'empereur et proposé plusieurs méthodes de calcul aboutissant à deux années possibles 66 ou 67 apr. J.-C. Il en conclut que le lapicide a fait une erreur en gravant « désigné », *ἀποδεδειγμένος*, et qu'il faut considérer que la date était bien celle de la douzième puissance tribunicienne, et non celle de la période dans la douzième puissance, où il venait d'être choisi pour la treizième, donnant raison à Suétone et optant ainsi pour 67, date souvent reprise depuis lors. Mais le débat est resté ouvert et a focalisé l'attention des chercheurs et fait couler beaucoup d'encre¹³. Où était vraiment l'erreur ? Néron, si populaire en Grèce, aurait-il renoncé à être fêté en évergète et libérateur partout où il passait en personne ? Sa seule personne aurait-elle drainé les foules venues célébrer le prince ? Le pillage des œuvres d'art rapporté par Pausanias n'aurait-il pas porté ombrage à son charisme ? N'avait-il pas contrebalancé tout cela en annonçant précisément dès son arrivée son évergésie sans précédent ? En outre, Pausanias signale que Néron donnait la Sardaigne au Sénat en compensation de la perte de l'Achaïe qui était jusqu'alors province publique gérée par un proconsul, sénateur de rang prétorien¹⁴. Nous possédons une confirmation épigraphique qui aurait pu permettre de trancher. Il

annuels de la confrérie arvale (21 av. J.-C.-304 ap. J.-C.) (Roma Antica, 4), Rome, 1998, n° 30, p. 79-85, partic. col. II, p. 81 et 84 (25 septembre 66). Voir Kenneth R. BRADLEY, *Suetonius' Life of Nero*, Bruxelles, 1978, p. 62 ; Helmut HALFMANN, *Itinera Principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart, Fr. Steiner, 1986, p. 173 ; Dietmar KIENAST, *Römische Kaisertabelle*, Darmstadt, 1990, 2^e éd., 1996, p. 97.

13. Pour une date tardive de la libération de la Grèce à Corinthe (le 28/11/67), voir Paul A. GALLIVAN, « Nero's Liberation of Greece », *Hermes* 101 (1973), p. 230-234 ; Kenneth R. BRADLEY, *op. cit.* (n. 12), p. 144-148 ; *Id.*, « The Chronology of Nero's Visit to Greece in AD 66/67 », *Latomus* 37 (1978), p. 66-71. Pour une date plus haute et plus conforme, selon nous, entre autres à la mentalité de Néron, planifiant son voyage en Grèce (28/11/66), voir Helmut HALFMANN, *op. cit.* (n. 12), p. 173-177 ; Michel AMANDRY, *Le monnayage des duovirs corinthiens* (BCH, suppl. 15), Athènes, 1988, p. 14-22 ; Nigel M. KENNEL, « Nero *periodonikes* », *AJPh* 109 (1988), p. 239-251 ; Brooks E. LÉVY, « When did Nero Liberate Achaëa – and why ? », dans Athanase RIZAKIS (dir.), *Achaia und Elis in der Antike, Akten des 1. internationalen Symposiums (Athen, 19.-21. Mai 1989)*, Athènes, 1991, p. 189-194 ; Jean-Marie ANDRÉ, « La *peregrinatio Achaïca* et le philhellénisme de Néron », *REL* 73 (1995), p. 168-182, qui accordent plus de crédit à Dion Cassius (63, 11, 1) – qui affirme que l'annonce avait été faite au début du voyage – et aux avantages que Néron comptait tirer de sa popularité en Grèce.

14. Pausanias, 7, 17, 3. Voir M. AMANDRY, *op. cit.* (n. 13), p. 17.

s'agit d'un décret de Sardaigne qui évoque les passations de pouvoir entre les différentes administrations, mais il y a autant d'arguments pour une date haute que contre celle-ci, selon que l'on a ou non hâté le changement¹⁵. En revanche, une autre source littéraire nous apprend que lors des premiers travaux de creusement du canal de Corinthe en été 67, Néron utilisa une bêche en or, tendue par l'ancien procureur d'Achaïe¹⁶. Or, s'il était l'ancien procureur, cela s'explique par le changement de statut de l'Achaïe, logiquement antérieur à l'été 67. L'analyse de Michel Amandry, puis celle de Brooks E. Lévy ont permis de mettre en valeur l'apport des sources numismatiques, qui semblent plus favorables à une datation haute¹⁷. Corinthe, Patras, Sicyone et Apollonie d'Illyrie, dont les monnaies furent frappées à Nicopolis, offrirent des émissions exceptionnelles pour fêter le passage impérial. Les monnaies au type de l'*Aduentus Augusti*, évoquant l'arrivée de Néron en Grèce, et d'autres la libération de la Grèce¹⁸, contribuant dans le cadre du culte impérial à assimiler Néron à des divinités, Jupiter *Liberator* et Apollon Citharède, ont été émises pour la plupart au cours d'une seule et même année. Enfin, dans la chronologie du voyage impérial, on sait que Néron fut de retour à Rome pour le premier janvier 68 et qu'il mit au moins quatre semaines pour son déplacement¹⁹. Cela situe son départ fin novembre-début décembre au plus tard ; or, si l'on opte pour une déclaration le 28 novembre 67 et l'affichage du décret d'Acraephaie le 4 décembre de la même année, il serait étonnant que Néron n'ait pas attendu de recevoir les honneurs qui lui étaient dus. Bien entendu, les circonstances de son retour furent bousculées par les nouvelles alarmantes venues de Rome, mais il est clair que Néron n'avait pas la modestie suffisante pour ne pas attendre des Grecs la reconnaissance de ses bienfaits en sa présence, d'où notre préférence pour l'année 66 pour la convocation à Corinthe. Malgré tout et comme on le voit avec les différents arguments déployés ici, le document épigraphique, contenant une erreur que l'on corrige difficilement,

15. *CIL*, X, 7852 (*ILS*, 5947). Selon B. E. LÉVY, art. cité (n. 13), p. 191, l'échange des provinces a pu avoir lieu avant la déclaration solennelle de Néron.

16. Pseudo-Lucien, *Nero*, 3.

17. Pour M. AMANDRY, *op. cit.* (n. 13), p. 22, le choix argumenté d'une date haute lui permet de dater les duumvirs quinquennaux, Piso et Cleander, de 66-67 et de remonter la fondation de la colonie à la date de 44 av. J.-C. ; B. E. LÉVY, art. cité (n. 13), p. 191.

18. À Corinthe, deux dates sont possibles, entre juillet 66 et juillet 67, ou entre juillet 67 et juillet 68. Voir M. AMANDRY, *op. cit.* (n. 13), p. 19 et s. ; B. LÉVY, art. cité (n. 13), p. 192.

19. Helmut HALFMANN, *op. cit.* (n. 12), p. 173 ; Curtis L. CLAY, « Die Münzprägung des Kaisers Nero in Rom und *Lugdunum*. Teil 1: Die Edelmetallprägung der Jahre 54 bis 64 n. Chr. », *Numismatische Zeitschrift* 96 (1982), p. 11-16 ; M. AMANDRY, *op. cit.* (n. 13), p. 18.

n'a pas permis de formuler une réponse tranchée à cette question de datation.

2. Éviter de tomber dans l'erreur

1. *Ne pas se tromper en faisant le choix de l'interprétation : un exemple à Nemetacum (Atrébates, Gaule Belgique)*

On se rend donc compte que les données fournies par les Anciens au travers des documents épigraphiques ne donnent pas toujours à l'historien les moyens infaillibles de se forger une opinion pour laquelle il est totalement sûr de son interprétation. Toutefois, le chercheur doit avancer dans son analyse et faire des choix, quitte à faire des erreurs. Nous allons donner un autre exemple de la difficulté qui s'offre à l'épigraphiste grâce aux étiquettes de plomb de *Nemetacum*, en Gaule Belgique²⁰. Ces documents du quotidien portent fréquemment des indications de noms et de produits. Donnons le texte de l'un d'entre eux (cf. **fig. 3**) :

Face a : SIIVIIRA / CASTAN

Face b : ABSI / II

Sur la première face, on lit sans trop de difficulté, en écriture cursive à la pointe le nom *Severa*, nom latin féminin très fréquent²¹. Le mot suivant pourrait être source d'erreur car deux options s'offrent à nous : celle du registre de la nourriture *castan(ea)*, étant la châtaigne²², et celle d'une nuance de teinte, la couleur marron, châtain. Le contexte permet de trancher sans tomber dans l'erreur : la proximité de la tannerie et de l'activité tinctoriale révélée par l'archéologie fait pencher le choix vers la couleur d'un cuir

20. Alain JACQUES et Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE, « Artisanat et commerce : les étiquettes de plomb découvertes à Arras (*Nemetacum*) », *Revue des Études Anciennes* 112 (2010), p. 295-317 (celle que nous développons ici a été enregistrée : *AE* 2010, 972).

21. Barnabàs LÖRINCZ, *Onomasticon Prouinciarum Europae Latinarum*, vol. 4 : *Quadratia-Zures*, Vienne, 2002, p. 76-78, compte au moins 72 *Severi* en Gaule Belgique. Une étiquette de la province de Norique porte aussi ce nom *S<e>verus* (Élizabeth RÖMER-MARTUNSE, *Römerzeitliche Bleietiketten aus Kalsdorf*, Vienne, 1990, n° 87).

22. Sur plusieurs étiquettes retrouvées à Mayence, l'option choisie par les éditeurs est de développer *CAST* (---) en *cast(aneae)* et de l'interpréter comme le fruit, la châtaigne (*AE* 2004, 1030, 1035). On sait que les Romains l'apprécient et ont d'ailleurs implanté le châtaignier en Bretagne romaine, mais sans grand succès (ni même en Gaule Belgique), cet arbre requérant un climat relativement chaud en été. Il semble donc que, dans ce cas, les produits sont des denrées alimentaires destinées à un client bien précis : ce sont des commandes spéciales.

ou la teinture à porter à un vêtement. Les parallèles appuient la démonstration²³. L'interprétation de la face *b* pose plus de problème alors que la lecture de chacune des lettres et du chiffre semble aisée (ABSI / II). Là encore, on est confronté à deux interprétations différentes et pour ne pas tomber dans l'erreur, il convient là aussi d'explorer le contexte et de confronter les solutions aux parallèles possibles. Si l'on lit bien ABSI, on peut éventuellement y voir des *absi(des)*, les assiettes (*absis* ou *apsis*, -*idis*, f.) qui seraient au nombre de deux : *absi(des) duae*. Il est difficile de voir un lien avec l'autre face, mais il est possible que celles-ci aient été indépendantes l'une de l'autre, ou qu'une des faces ait été grattée et réutilisée pour un usage complètement différent. Toutefois, une autre interprétation est envisageable et rendue possible désormais par la comparaison avec les étiquettes de Siscia²⁴, où le nombre d'étiquettes permet aussi d'avoir un lot homogène en lien direct avec l'activité des teinturiers. Sur cette documentation, l'on a gravé parfois les mots en entier ; or, si l'on se réfère aux observations faites par Ivan Radman, il doit s'agir d'une abréviation pour *ab(ollae)*, terme qui désigne des manteaux. Ajoutons le développement *si(laceae)* et cela nous place à nouveau dans l'univers textile de la teinture : des manteaux couleur de *sil*, terre minérale²⁵ (adjectif *silaceus*), c'est-à-dire ocre jaune. On en arrive donc à une proposition de lecture comportant un risque d'erreur faible :

Face *a* : *Seuera / castan(-)* (en fonction de ce qui est à teindre)

Face *b* : *ab(ollae) si(laceae) / II (duae)*

Traduction :

Face *a* : « *Seuera*. De couleur marron ».

Face *b* : « Deux manteaux de couleur jaune ».

23. On a des parallèles en Italie, à Feltre (*Feltria*), où furent retrouvées 45 étiquettes, dont trois s'avèrent plus ou moins lisibles et portent des indications de couleur (*aema* de *haematinus* « rouge sang », *AE* 2002, 547a, et *topasi* pour *topazi(us)*, de couleur jaune ? *AE* 2002, 548a) que les éditeurs E. BUCHI et M. RIGONI associent à la *fullonica* et considèrent comme des repères destinés à des pièces de vêtements : *AKEO. I tempi della scrittura. Veneti antichi. Alfabeti e documenti*, Montebelluna, 2002, p. 261-262 (*AE* 2002, 547-549).

24. Ivan RADMAN-LIVAJA, *Tesserae sisciensiae. Les plombs inscrits de Siscia*, Zagreb, 2014, p. 63 ; 99 ; 113 ; 115 et 156, interprète AB sur les étiquettes de Siscia comme l'abréviation d'*ab(olla)*, le manteau long et épais assez proche du *sagum*, car il a pu lire sur certaines étiquettes le mot en entier : *abolla* ou sous la forme *abul* et *abulla*. Nous remercions I. Radman-Livaja de sa suggestion que nous adoptons ici.

25. Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, XXXIII, 158 ; Vitruve, VII, 11. Jacques ANDRÉ, *Étude sur les termes de couleur dans la langue latine*, Paris 1949, p. 159 ; 291.

R 69 - 2



Fig. 3. Étiquette de plomb © Service archéologique de la ville d'Arras

2. Savoir décrypter les subtilités de l'épigraphie latine : l'exemple des sigles et autres marques des carrières de marbre de Dokimeion

Le pionnier des recherches archéologiques en Asie Mineure, William Ramsay, s'intéressa entre autres aux carrières de Dokimeion et aux marques inscrites sur les blocs fraîchement arrachés à la falaise de ce beau marbre blanc veiné de rouge que l'on appelle aussi « le marbre d'Attis » en référence aux veinules rouges qui parcourent ce calcaire d'un blanc presque immaculé, mises en parallèle avec le sang qui se répandit à la suite de l'éviration du berger Attis, rendu fou par la déesse Cybèle. Diverses indications apparaissent sur la pierre brute sous forme de symboles et de lettres qui ont donné beaucoup de travail aux savants, car bien souvent, ces éléments pratiques de l'administration romaine n'ont pas d'explication concrète dans la littérature parvenue jusqu'à nous et demeurent souvent problématiques comme on va le voir. Parmi ceux-ci, il y en a un qui a d'abord été considéré comme un dessin humain grossièrement représenté : R et qui a suscité le débat et pose encore un certain nombre de problèmes. Les graffites d'hommes ou d'animaux ne manquant pas dans le monde romain, l'hypothèse pouvait

se comprendre, mais à côté de cela, outre la date consulaire que l'on identifia rapidement, il y avait des sigles correspondant clairement à des abréviations et aussi des chiffres. Le spécialiste des carrières antiques, Clayton Fant²⁶, a rapproché ce signe \mathbb{R} d'une marque présente sur les amphores sous forme d'un R, souvent cursif, barré, observé d'abord sur les tessons du Monte Testaccio. Pour comprendre cette marque, plusieurs hypothèses de développement ont été formulées : *r(ecognitum)* ou *r(ecensitum)*, voire même *r(eprobatum)*. Les interrogations ne manquent pas car, en l'absence de preuve par un développement assuré de ce sigle, on peut déjà se poser la question de savoir si la même explication s'applique aux amphores et aux blocs de marbre. On a pensé que le mot *reprobatum* apparaissait clairement sur ces blocs. Mais Sir William M. Ramsay, professeur d'archéologie classique à l'université d'Oxford²⁷, pionnier de la recherche sur l'Asie Mineure antique à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, reconnaît un problème de lecture, en corrigeant face à l'ensemble de la documentation qu'il avait rassemblée et analysée en 1887 dans le *Journal of Hellenic Studies* 8 (1887), p. 483-484 :

With regard to the quarries, we find Brachium SECundum, brachium TERTium, Brachium QVARTum. The symbol REPR in five inscriptions, which I interpreted r(eprobatum) [non sine aliqua specie ueri, Momms.]²⁸, is perhaps REPR, badly formed and badly spelt, for B. Tert.: quarry-marks are singularly rudely and even falsely scratched on the blocks.

En fait, comme le soulignent Michel Christol et Thomas Drew-Bear²⁹, l'erreur ne vient pas du lapicide, mais d'une lecture de W. Ramsay lui-même, sur place, car il n'a rédigé ses notes qu'une fois rentré en Angleterre et n'a pas pu révéifier la lecture qu'il avait faite. Il est vrai, que désormais la prise de photographie, le fait de scanner les objets, de prendre des relevés de plus en plus fiables, permettent ce type de contrôle a posteriori.

En ne prenant que le cas des carrières de pierre, on a pu faire des observations tout à fait utiles³⁰. Citons en particulier l'équipe dirigée par

26. J. Clayton FANT, *Cavum antrum Phrygiae : The Organization and Operations of the Roman Imperial Marble Quarries in Phrygia*, Oxford, 1989, p. 22-23. (BAR, International Series, 482)

27. William M. RAMSAY, « The Cities and Bishoprics of Phrygia II », *Journal of Hellenic Studies* 8 (1887), p. 461-519.

28. Il cite Theodor MOMMSEN, *De collegiis et sodaliciis Romanorum. Accedit inscriptio Lanuvina*, Kiliae, 1843, p. 63.

29. Michel CHRISTOL et Thomas DREW-BEAR, « Inscriptions de Dokimeion », *Anatolia Antiqua* 1 (1987), p. 83-137, partic. p. 103-104.

30. Sur la chronologie de l'activité des carrières de Dokimeion, voir Michel CHRISTOL et Thomas DREW-BEAR, « Documents latins de Phrygie », *Tychè* 1 (1986), p. 62-87 ; « Inscriptions de Dokimeion », *Anatolia Antiqua* 1 (1987), p. 83-137 ; « Les carrières de Dokimeion à l'époque sévérienne », *Epigraphica* 53 (1991), p. 113-174 ;

Thomas Drew-Bear, pour celle de Dokimeion (Phrygie), carrière en activité de l'époque de Domitien au milieu du III^e siècle apr. J.-C. Ce sigle est associé de façon récurrente à des indications de lettres et de chiffres, et il est possible de tirer des enseignements de la mise en série des blocs et surtout des marques inventoriées. Il y a, entre autres, la mention de la date, du lieu d'extraction, de la qualité de la veine ... Selon les époques, on mentionnait sur les pierres la date consulaire, le lieu d'extraction (*locus*), un indice de qualité (*bracchium*), le nom de l'officine (*officina*) ou celui de l'équipe d'extraction, la *caesura*. À partir de 140, on note une évolution dans les indications portées sur les blocs : les mentions associées du *locus* et du *b(racchium)*³¹. Puis, dans les années 150, la mention de la *caesura* apparaît sur les blocs attestés sur place. Les officines implantées à Dokimeion portent des noms de personnes, sans doute ceux du responsable de l'atelier (au moins à l'origine)³². Ce qui nous intéresse ici, c'est la date de l'inventaire, liée en premier lieu à la date consulaire, mais d'autres indices vont aussi dans le même sens, l'inventaire pouvant être réalisé plusieurs fois, particulièrement entre Domitien et Hadrien, lors de besoins accrus engendrés par les grands travaux des princes de cette période. Ces marques d'inventaire sont liées à l'administration de l'extraction des blocs, aux carnets de commandes et d'expédition des pierres. Elles sont gravées sur des blocs et sur des produits semi-finis et elles avaient vocation à disparaître une fois arrivées à destination. Ces inventaires de blocs de réserve (stocks) ou de blocs à retailler (anomalies, cassures ...) étaient un élément important de l'administration efficace de ces carrières. En outre – on le sait grâce à celles de Chemtou, en Numidie³³ –, en raison des aléas de découpe et de transport, la casse devait être anticipée et un léger surplus de production dégagé en prévision. Ceci explique l'intérêt des inventaires : prévoir tout en évitant la surproduction. La récurrence de marques comme CHR (en 100),

« De Lepcis Magna à Aizainoi : Hesperus procurateur de Phrygie et l'administration des carrières de marbre », dans Janine DESMULLIEZ et Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE (éd.), *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques* (coll. UL, 3), Lille, 2005, p. 189-216. Pour une synthèse sur les mines et carrières, voir Michael HIRT, *Imperial Mines and Quarries in the Roman World, Organizational Aspects 27 BC-AD 235*, Oxford, 2010.

31. Voir M. CHRISTOL et Th. DREW-BEAR, *loc. cit.* (n. 29), 1987, p. 83.

32. Voir M. CHRISTOL et Th. DREW-BEAR, *loc. cit.* (n. 29), 1987, p. 109-110 : exemples de noms de personne relevés : *Papia()* ; *Pelag()* ; *Asiatic()* ; *Andaev()* ; *Crescent()* ; mais aussi des noms dynastiques : *Veria()* ; *Commodiana* ; *Lucilli()* ; *Bassi()* ; *Herculi()* ; *Sever()* ; *Vrania* ; *Antoni(ni)ana* ; *Alex()* ; et des ethniques de villes : *Ephe()* ; *Neicaens()*.

33. Mustafa KHANOUSSI, « Les *officiales marmorum numidicorum* », dans *L'Africa Romana, Atti del XII convegno di studio Olbia, 12-15 dicembre 1996*, Sassari, 1997, p. 997-1016.

HEC (en 100 et en 105), RMA (en 105 et en 109), VFR (en 114 et en 115), REPR (en 145-148), conduit donc à penser qu'il s'agit de marques de contrôle. De la qualité ? Du nombre ? On ne sait pas avec précision car elles apparaissent toujours sous leur forme abrégée et s'excluent mutuellement. Le R de VFR pouvant être barré, il revêt aussi une importance particulière³⁴. On a donc pu constater que ces marques étaient parfois plus étroitement associées à une année et à mettre en relation probablement avec de vastes inventaires réalisés à intervalles plus ou moins réguliers. Dans cette perspective, le graffiti de la première interprétation s'est avéré être en réalité une marque de contrôle correspondant à un R barré (R̄), seul ou dans la marque VFR (elles n'apparaissent pas ensemble). Quand il est associé à la date consulaire de 115 ap. J.-C., le R barré remplace la marque de contrôle VFR³⁵. Est-ce que cela correspondait à un déclassement ou un reclassement de certains blocs mis en lot séparé pour une raison que nous ignorons ? C'est possible. En tout cas, cet exemple nous montre que même si l'hypothèse de départ n'est pas forcément la bonne, elle permet de stimuler la réflexion et, par la mise en série, elle aboutit à des propositions et contribue à prouver que celles-ci sont fondées. Toutes ces marques n'ont pas trouvé l'exact développement de leur abréviation, mais au moins leur fonction se dessine et donne une idée plus précise de ce dossier de l'administration des carrières d'époque impériale.

3. *De l'importance de voir ce que l'on répertorie : erreurs de relevés ou de typographie et répétition de l'erreur ; un exemple à Bavay (Nerviens, Gaule Belgique)*

Dans toute publication, et cela n'enlève rien à la valeur globale d'un volume dans lequel des milliers de données sont intégrées, il y a des détails qui n'ont pas été systématiquement vérifiés par l'auteur. Il faut veiller à posséder la bonne transcription et une lecture juste des inscriptions, ce qui n'est pas toujours chose aisée, car les corpus ou les publications véhiculent parfois des erreurs inlassablement recopiées. Ainsi, il y a l'exemple à Bavay, l'antique *Bagacum* des Nerviens, d'un bloc massif, conservé dans les collections du Musée-site départemental, où apparaissent deux cartouches à queue d'aronde qui encadrent une épitaphe comprise dans un cercle. Cette pierre comporte donc en tout trois épitaphes répertoriées par Pierre Wuilleumier dans les *Inscriptions Latines des Trois Gaules*, XVII^e supplément à *Gallia*, Paris, 1963 (*ILTG*, 363), publiées également par le

34. Th. DREW BEAR (dir.), « Nouvelles inscriptions de Dokimeion », *MEFRA* 106 (1994), 2, p. 747-844, partic. p. 817.

35. M. CHRISTOL et Th. DREW-BEAR, *loc. cit.* (n. 30), 1986, p. 74-75 et *loc. cit.* (n. 29), 1987, p. 104-105 et Th. DREW BEAR (dir.), *loc. cit.* (n. 34), p. 764.

chanoine Biévelet, dans les *Études bavaisiennes. Mélanges offerts au chanoine Biévelet*, Lille, 1976, p. 99, au n° 2 (**fig. 4a et b**). Or ces deux publications faites sans photographie se révèlent toutes deux bien imparfaites, en particulier la lecture de P. Willeumier. Même le relevé des dimensions ne concorde pas (44 cm de haut pour 93,5 cm de large et épais de 68 cm dans les relevés du chanoine Biévelet contre 42 x 94 x 30 cm dans le corpus de P. Willeumier) ! « pierre bleue » pour l'un, « granit » pour l'autre ! l'un signale les trois ligatures AV, NT et TI et l'autre une seule NI ; or il faut faire un condensé des deux versions car il y a bien trois ligatures : AV, NI et à nouveau NI : Gauernis et Cruponis (et non Crupontis comme l'a lu Biévelet)³⁶. Ces indications contradictoires doivent inciter le chercheur à se faire une opinion fondée sur le document original. Andreas Kakoschke a récemment publié le répertoire, extrêmement utile, des noms de Gaule Belgique. Or il est intéressant de voir comment ces noms ont été intégrés à l'ouvrage. A. Kakoschke s'est appuyé sur la lecture de Willeumier et n'a pas revu la pierre. Il a répertorié « SVETIVS », p. 514 CN 1330, en indiquant un seul nom « Suetius, Cruponis fil. », toutefois, il a omis le H de l'idionyme Suhetius pourtant parfaitement lisible et sans ambiguïté sur la pierre. Le chanoine Bievelet en avait fait la bonne transcription, mais dans son développement le H était devenu un B, mauvaise lecture de la version manuscrite du chanoine. Fort heureusement M.-Th. Raepsaet-Charlier³⁷ a bien enregistré Suhetius. D'ailleurs, A. Kakoschke renvoie à T. Iulius Suhetius dont le nom apparaît sur une inscription de Germanie inférieure, à Embken (musée de Bonn), *CIL*, XIII, 7911, qu'il faut donc rapprocher plus étroitement, car l'orthographe est identique. Ceci tend à prouver qu'aucun chercheur n'est à l'abri d'une erreur et qu'il faut être constamment sur le qui-vive afin de vérifier le plus possible les documents originaux.

36. Voir Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE et Christine LOUVION, « Les monuments funéraires des Nerviens : épitaphes sur marbre noir et examen des supports de mémoire », *Revue du Nord-Archéologie* t. 99 (2017), n° 423, p. 9-38, voir n° 3a, b et c, p. 14.

37. Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, « Onomastique et romanisation : éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et de Germanie inférieure », dans M. DONDIN-PAYRE et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER éd., *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Paris, 2001, p. 399-470 (ici p. 421 et 424).

a)	b)	c)
D M	D M	D M
ABACIO	DEDICAE	SVETIO
CAVERNIS	CARACILLI	CRVPONIS
FIL	FILIAE	FIL

a) *D(is) M(anibus)*, | *Abacio* | *Cauernis* | *fil(io)*.

b) *D(is) M(anibus)*, | *Dedicae* | *Caracilli* | *filiae*.

c) *D(is) M(anibus)*, | *Suetio* | *Cruponis* | *fil(io)*.

Fig. 4a. Extrait de Pierre Wuilleumier dans les *Inscriptions Latines des Trois Gaules*, XVII^e supplément à *Gallia*, Paris, 1963, n° 363.

<i>D M</i>	<i>D M</i>	<i>D M</i>
<i>ABACIO</i>	<i>DEDICCAE</i>	<i>SVHETIO</i>
<i>GAVERNIS</i>	<i>CARACILLI</i>	<i>CRUPONTIS</i>
<i>FIL</i>	<i>FILIAE</i>	<i>FIL</i>
<i>D (is) M (anibus)</i> <i>Abacio</i> <i>Gavernis</i> <i>Fil (io)</i>	<i>D (is) M (anibus)</i> <i>Dediccae</i> <i>Caracilli</i> <i>Filiae</i>	<i>D (is) M (anibus)</i> <i>Subetio</i> <i>Crupontis</i> <i>Fil (io)</i>

Fig. 4b. Extrait de *Études bavaisiennes. Mélanges offerts au chanoine Biévelet*, Lille, 1976, p. 99, n° 2.



Fig. 4c. Forum antique de Bavay. Musée départemental ; cliché G. Naessens, Halma UMR 8164.

3. Ne pas persister dans l'erreur, au risque de créer un « monstre » épigraphique

1. *Les échos d'une mauvaise édition : le dossier de M. Helvius Anthus, une mauvaise identification dans l'editio princeps*

Un dossier hispanique analysé par Sabine Lefebvre³⁸ illustre bien les rapports entre sources et édition, mais met aussi en évidence la rigueur nécessaire dont doit faire preuve tout chercheur, rigueur qui, dans ce cas, a en partie manqué aux éditeurs, puis aux utilisateurs de ce dossier qui ont publié une inscription sans avoir toutes les compétences nécessaires pour décrypter un document épigraphique.

Cet exemple permet de mettre en pratique la consigne principale que doit appliquer tout chercheur selon laquelle il faut tout vérifier, ceci afin de ne pas laisser des « petits monstres » dans les publications et que ceux-ci ne se répètent inlassablement. Dans le cas évoqué, l'inscription gravée sur un piédestal a été découverte à *Lucurgentum* en Bétique³⁹ lors de fouilles menées en 1951-1952 et elle est aujourd'hui conservée au Musée archéologique de Séville, et exposée. Cette base de statue dont le texte a été mal lu par les éditeurs, n'a été comprise que tardivement : il a fallu dix années pour cela et la mauvaise lecture a encore été reprise même après que la bonne lecture eut été donnée⁴⁰. Les premières interprétations erronées (*tanti pater*, *Tani patris* etc.) ont donné naissance à une situation sociale impossible du point de vue romain : un esclave aurait eu sa statue sur le forum de *Lucurgentum* ! Paul Veyne⁴¹ a été le premier à faire une révision complète en 1961 (lecture du I au lieu du T, car les deux lettres peuvent se confondre en raison de la graphie du I avec empattements qui peuvent faire hésiter à l'interpréter comme un T ; soit dans le cas présent l'identification du dieu

38. Sabine LEFEBVRE « Le dossier de M. Helvius Anthus. Ou comment une mauvaise édition initiale entraîne la création d'un "monstre" social », dans Guy LABARRE (coord.), *SHed-Sources, Histoire et Éditions. Formation, recherche et professionnalisation en sciences de l'Antiquité (17-18 avril 2014, Besançon)*, à paraître.

39. La première édition est celle de Concepcion FERNÁNDEZ CHICARRO, « Noticiario arqueológico de Andalucía », *Archivo Español de Arqueología* 25 (1952), p. 404-407, en particulier p. 406-407, qui donne le texte suivant : *M. Helvius Anthus Lucurg. / IIIIIuir aug., edito spec/taculo, per quadridu/um ludorum scaeni/corum et dato gym/nasio per eosdem / dies item mulie/ribus balineum gra/tis huic ordo splen/didissimus Lucurgentin/orum petente populo orna/menta decurionatus decreuit / Helvius Anthus ob honorem / statuum Tani (uel tanti) patris cum / basi s. p. d. d. / p. q. f. (= AE 1953, 21).*

40. Par exemple par Julio MANGAS, *Esclavos y libertos en la España romana*, Salamanca, 1971, p. 434.

41. Paul VEYNE, « Le Marsyas colonial et l'indépendance des cités », *Revue de Philologie* 35 (1961), p. 87-88. La correction proposée a été signalée dans l'Année épigraphique : AE 1962, 337.

Ianus/Janus), puis reprise par Patrick Le Roux⁴² et François Jacques⁴³ qui ont complété l'analyse en fonction de l'interprétation des majuscules de Ianus/ianus et de Pater/pater. Ces travaux plus récents⁴⁴ ont permis de corriger cette erreur initiale, de rendre au texte son sens véritable et de faire de ce document un témoignage de l'essai d'ascension sociale d'un affranchi, évergète dans la cité, offrant entre autres une statue sur la place publique non pas de son père mais du dieu Ianus Pater.

2. *Savoir lire les textes épigraphiques antiques : problèmes d'interprétation et création de « monstres » ? L'exemple de « Ganuenta »*

Certains dossiers cumulent les problèmes de lecture et d'interprétation : les solutions sont parfois difficiles à trouver et les débats encore ouverts.

Nous allons évoquer le cas du sanctuaire de Dea Nehalennia, dont le dossier du site actuel de Colijnsplaat est à la fois inattendu, car les autels et le sanctuaire de la divinité ont été découverts par hasard dans les eaux de l'embouchure de l'Escaut oriental, et sujet à de nombreuses interrogations. En effet, il faut d'abord évoquer des considérations historiographiques à propos de la limite occidentale du territoire des Ménapiens sous l'Empire. Suite à une hésitation, Julius Bogaers avait proposé de fixer sur la rive septentrionale de l'estuaire de l'Escaut le sanctuaire de Dea Nehalennia qui venait d'être sorti des eaux en 1970, lors d'une prise miraculeuse dans les filets d'un chalutier à proximité de la ville actuelle de Colijnsplaat, en Zélande⁴⁵. Les autels découverts ont été rapprochés de ceux déjà connus à

42. Patrick LE ROUX, « Cité et culture municipale en Bétique sous Trajan », *Ktèma* 12 (1987), p. 275, note 37 ; p. 276, note 38.

43. François JACQUES, *Les cités de l'Occident romain. Documents traduits et commentés*, coll. La Roue à Livres, Paris, 1990, p. 103, n° 54.

44. On pourra donc désormais lire et comprendre : *M. Helvius Anthus, Lucurg(entinus), / IIIIIuir aug(ustalis), edito spec/taculo, per quadridu/um ludorum scaeni/corum et dato gym/nasio per eosdem / dies item mulie/ribus balineum gra/tis, huic ordo splen/didissimus Lucurgenti/orum, petente populo, orna/menta decurionatus decreuit ; / Helvius Anthus ob honorem / statuam Ianis Patris cum / basi s(ua) p(ecunia) d(ono) d(edit) / p. q. f. (?)*. « M. Helvius Anthus, de Lucurgentum, sévir augustal, ayant offert un spectacle de jeux scéniques durant quatre jours, donné un gymnasium durant les premiers jours ainsi que le bain gratuit pour les femmes, l'ordo très splendide des Lucurgentins lui a décrété les ornements du décurionat à la demande du peuple. À cause de cet honneur, Marcus Helvius Anthus a fait don d'une statue à Ianus Pater, avec sa base, à ses frais, par un décret des décurions et du peuple ? ». On trouvera les détails de l'argumentation et la longue liste des reprises de ce texte (avec les différentes versions) dans l'article de Sabine LEFEBVRE à paraître (cf. n. 38).

45. Julius E. BOGAERS, « *Gallia Inferior, Gallia Belgica en de civitates van de Frisavones en de Tungri* », *Helinium* 11 (1971), p. 228-237 ; Julius E. BOGAERS, « *Civitates und Civitas-Hauptorte in der nördlichen Germania Inferior* », *Bonner Jahrbücher* 172 (1972), p. 310-333. Voir la bibliographie parue suite à cette découverte dans Georges RAEPSAET et Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, « *Gallia Belgica* et

Domburg, premier sanctuaire découvert au XVII^e siècle et consacré lui aussi à cette divinité qui se trouve en territoire ménapien⁴⁶. Or cette situation impliquait que le sanctuaire de Colijnsplaat se soit trouvé alors dans la partie du district militaire de Rhénanie, attribué ensuite officiellement sous Domitien à la province de Germanie Inférieure. Il est vrai qu'avant la conquête césarienne, les Ménapiens occupaient les deux rives de l'estuaire du Rhin⁴⁷, d'où la confusion qui s'est ajoutée au problème de géographie de la côte. En effet, outre la transgression de l'Antiquité tardive (Dunkerque II), il y eut de nombreuses tempêtes qui balayèrent la côte et un nouveau phénomène au XVII^e siècle redessina complètement la façade maritime perturbant l'approche que l'on pouvait avoir de la géographie antique de la côte (celle-ci a fait disparaître dans les flots le sanctuaire de Domburg).

Ce peuple ménapien, déplacé et installé dans une plaine soumise aux caprices de la mer, peu peuplée, eut au départ des activités à vocation essentiellement rurale⁴⁸. Or, les études des géologues et géomorphologues néerlandais et la thèse de Wim de Clercq permirent de revoir complètement la topographie des lieux, comme l'étude approfondie de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier et Georges Raepsaet le confirme⁴⁹. Il faut donc considérer l'estuaire de l'Escaut comme la limite septentrionale de la cité des Ménapiens, mais surtout placer le sanctuaire de Colijnsplaat sur la rive méridionale, en conséquence en territoire ménapien (**fig. 5**).

Germania inferior. Vingt-cinq années de recherches historiques et archéologiques », *ANRW* II. 4 (1975), Berlin, p. 1-299, partic. p. 212-213.

46. On connaissait un premier sanctuaire de Dea Nehalennia à Domburg (actuelle île de Walcheren en Zélande), dont les premières traces furent repérées en 1647, avec 38 inscriptions découvertes (*CIL* XIII, 8779-8802). On a ensuite trouvé deux inscriptions près de Cologne également dédiées à cette divinité, à Deutz, sur la rive opposée : *CIL* XIII, 8489 et 8499. Ensuite, la pêche extraordinaire effectuée en 1970 permit de découvrir un second sanctuaire englouti qui avait été noyé par la montée des eaux pendant la transgression marine, peut-être dès le IV^e siècle, et qui est réapparu pierre par pierre dans les filets d'un chalutier à l'embouchure de l'Escaut oriental, tout près de la ville actuelle de Colijnsplaat (à 25 km de Domburg), puis remonté par les plongeurs. 311 autels sont ainsi repérés et répertoriés.

47. César, *BG* IV, 4 ; Strabon, IV, 3, 4. Voir les propositions initiales de S. J. DE LAET, « Les limites des cités des Ménapiens et des Morins », *Helinium* 1 (1961), p. 20-34.

48. Wim DE CLERCQ, *Lokale gemeenschappen in het Imperium Romanum. Transformaties in rurale bewoningstructuur en materiële cultuur in de landschappen van het noordelijk deel van de civitas Menapiorum*, Gand, Proefschrift UGent, 2009. Consultable en accès libre sur <https://biblio.ugent.be>.

49. Georges RAEPSAET et Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, « La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisavions », *Revue du Nord, Archéologie* 95 (2013), n° 403, p. 209-242. Excellente synthèse de la question accompagnée de toutes les étapes historiographiques de ce dossier.



Fig. 5 : Extrait de la carte des cités romaines des estuaires du Rhin, de la Meuse et de l’Escaut

© M. -Th. Raepsaet-Charlier et G. Raepsaet. DAO N. Bloch, CrReA/ULB.

L'autre aspect de la question était d'identifier le toponyme antique de Colijnsplaat ou du port qui avait accueilli les activités et les personnes citées dans les inscriptions, peut-être Zierkzee. Le mot *Ganuenta* a été lu par les éditeurs des inscriptions de Dea Nehalennia, sur un autel offert à la divinité⁵⁰ et Julius Bogaers a hésité et finalement proposé d'identifier ce port de l'Oosterschelde (Escaut oriental).

En réalité, la lecture de cet autel n'est guère assurée et assez difficile en raison de ligatures et d'abréviations compliquées à comprendre de nos jours. Les deux premières lignes correspondent au nom de la divinité, la cinquième ligne à la formule du vœu. L'autel est légèrement brisé en haut à droite. Ce sont les lignes 3 et 4, où l'on attend le nom du dévot, ses fonctions, voire son origine géographique, qui se sont révélées problématiques, non à cause de la mutilation du texte, limitée à une lettre cassée ligne 3 (très probablement un A dont la pointe supérieure et la haste oblique droite ont disparu), mais par les ligatures et les abréviations. En 1971, dans l'édition du catalogue qui marque la première publication de ces inscriptions, Julius Bogaers et Petrus Stuart proposent de voir un nom celtique Gimio ou Gimioga et un toponyme *Venta* (ligature de 4 lettres) avec le mot *cons(istens)*, « résident ». Selon eux, le *Venta* en question pourrait correspondre à un chef-lieu de cité de Bretagne, *Venta Belgarum*, *Icenorum* ou *Silurum*, sachant que la divinité protège justement la traversée des navires marchands entre le continent et l'île. J. Bogaers a fait ensuite une autre proposition liant le GA de la ligne 3, le N du début de la ligne 4 et le VENTA ligaturé, créant GANVENTA et l'associant à un port local voisin du sanctuaire : *Deae Neha[le]/niae / Gimio Ga/nuent(ae ?) cons(istens) / uotum s(oluit) l(ibens) m(erito)*.

La revue *L'Année épigraphique* de 1974, au n° 380, relaie la première hypothèse, mais en 1975, au n° 641, c'est la seconde qui est retenue : « lecture et interprétation du nom du dédicant et du toponyme justifiées par de nombreux rapprochements ». À partir de là, c'est l'interprétation « Ganuenta » qui est citée tantôt comme telle, tantôt comme une vérité absolue et le point d'interrogation disparaît. « Ganuenta » gagne les références, est présentée comme la capitale des Frisavions, comme dans le livre

50. Julius E. BOGAERS, art. cité (n. 45), p. 228-237 ; Julius E. BOGAERS et Maurits GUSSELING, « Nehalennia, Gimio en Ganuenta », *OMRL* 52 (1971), p. 86-92 ; Petrus STUART, « 130 Römische Steindenkmäler aus dem Meer », *AKB* 2 (1972), p. 299-302 ; *AE* 1973, 380 = *AE* 1975, 641 ; Petrus STUART et Julius E. BOGAERS, *Nehalennia. Römische Steindenkmäler aus der Oosterschelde bei Colijnsplaat*, 2 vol., (Coll. of the National Museum of Antiquities at Leiden, XI), Leyde, 2001 (= *CSIR* NL, II A et B), ici *CSIR* NL, II, B 50.



**Fig. 6 : Autel à Dea Nehalena. J. Bogaers et P. Stuart, *CSIR NL II*, (2001), B50
© Rijksmuseum Oudheden (Pays-Bas), inv. : i1970/12.27 ; www.rmo.nl/collectie**

de S. Ireland, *Roman Britain, a Sourcebook*, Routledge, 1986, réédité en 1996, réimprimé en 1998, 2001 et dans sa version digitale en 2003, p. 224 « from Ganuenta ». Sur wikipedia, un langage pseudo-scientifique lui donne une forme d'apparence raisonnable et sur les cartes des livres, on reporte le toponyme avec un point d'interrogation pour les ouvrages les plus sérieux, sans pour les autres. Les sites internet continuent de proposer ce toponyme avec ou sans point d'interrogation. Sur la base en ligne Epigraphik-Datenbank Clauss-Slaby, si le site apparaît bien en Gaule Belgique, en revanche, le toponyme indiqué est « Ganventa » sans hésitation et sans la précaution du doute (fig. 7 : capture d'écran du 20-08-2018 de la base de données Clauss-Slaby [EDCS]).

province: Belgica	neu: Colijnsplaat / Noord-Beveland / Ganventa	
Deae / Nehalenniae / Volusius Dius / et Serotinus / l(ibentes) m(erito)		
publication: CSIR-NL-02-A, 00019 = AE 2001, 01452 = AE 2003, +01228		EDCS-ID: EDCS-23400569
province: Belgica	lieu: Colijnsplaat / Noord-Beveland / Ganventa	
Deae / Nehalenniae / Tagamas / Tagadiani / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)		
publication: CSIR-NL-02-A, 00020 = AE 2001, 01453 = AE 2003, +01228		EDCS-ID: EDCS-23400570
province: Belgica	lieu: Colijnsplaat / Noord-Beveland / Ganventa	
Deae / Nehalenniae / [3]via[3] / [3]japaus[3] / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)		
publication: CSIR-NL-02-A, 00021 = AE 2001, 01454 = AE 2003, +01228		EDCS-ID: EDCS-23400571
province: Belgica	lieu: Colijnsplaat / Noord-Beveland / Ganventa	
[D]eae / [Nehal]enniae / [3]Jus Fen/[3]s l(ibens) m(erito)		
publication: CSIR-NL-02-A, 00024 = AE 2001, 01455 = AE 2003, +01228		EDCS-ID: EDCS-23400573
province: Belgica	lieu: Colijnsplaat / Noord-Beveland / Ganventa	
Deae Neha/lenniae / L(ucius) Optatus / [3] l(ibens) m(erito)		
publication: CSIR-NL-02-A, 00025 = AE 2001, 01456 = AE 2003, +01228		EDCS-ID: EDCS-23400574
province: Belgica	lieu: Colijnsplaat / Noord-Beveland / Ganventa	
Dea[e N]jehalenni/ae [3] Nico/[3]Jus / [

Fig. 7. Capture d'écran du 20-08-2018 de la base Epigraphik Database Clauss-Slaby (EDCS).

Sur la base Trimegistos Geo (2018), le site « Ganuenta » est localisé en « Germania Inferior ». Toutefois, face à l'absence de découverte d'autres vestiges archéologiques à Colijnsplaat, des doutes ont surgi et la présence même d'une localité est remise en question. Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, dans un article de 2011, s'est aussi interrogée sur le nom même du dévot : un nom unique pose problème, car dans ce cas cela voudrait dire que l'on aurait affaire à un esclave, ce qui est peu probable. S'il s'agit d'un pérégrin, il manque une filiation et donc un patronyme au génitif. En conséquence, l'autre interprétation proposée par Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier⁵¹ semble plus séduisante, car plus conforme aux usages

51. M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, « Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et en Germanie inférieure », dans

onomastiques : *Deae Neha[le]/niae*, / *Gimio Ga/n(i) filius*, *Vent(a) cons(istens)*, / *uotum s(oluit) l(ibens) m(erito)*. Cette lecture est certainement plus sûre, le nom Gimmius étant déjà attesté⁵² ; quant au toponyme, il ne reste alors que *Venta* et il convient donc de revenir aux hypothèses initiales de J. Bogaers et de P. Stuart, voire même de trouver une autre localité, plus proche sur l'Escaut ou sur le Rhin, qui correspondrait à une place commerçante car le mot assez courant de *venta*, signifie le « marché ». P. Stuart⁵³ semble avoir lui-même des difficultés à revenir à son hypothèse d'origine mais il se montre un peu plus prudent en 2013, remettant le toponyme « Ganuenta » au conditionnel et préférant utiliser de façon plus commode (« *praktischer* ») « Colijnsplaat » pour désigner le lieu de découverte.

La qualité de résident de ce personnage laisse à penser qu'il faisait des affaires en un lieu d'échanges et qu'il en profitait pour remercier la déesse, dont les services attendus la rapprochaient à la fois de Fortuna, de Mercure et de Neptune, pour un service qu'elle lui avait sans aucun doute rendu (affaire fructueuse ? rescapé d'une tempête ? d'un naufrage ?...).

Monique DONDIN-PAYRE (dir.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain, Transformations, adaptation, évolution*, Ausonius, Bordeaux, 2011, p. 203-234, partic. p. 207 n. 39. Le nom Gimio serait considéré comme un nom à consonance germanique (suffixe en -o) et Ganus, le patronyme. Pour le lieu de résidence de ce dévot, elle propose d'y reconnaître Caerwent, c'est-à-dire la cité des Silures bien attestée en Bretagne (*RIB*, 311 ; 313 ; 314), ville attestée sur l'Itinéraire d'Antonin (485, 9) et dans la Cosmographie de Ravenne (V, 31).

52. Sur Gimmius : *ILB* 82. Selon Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, les noms de même famille sont nombreux : Gimillus, Gimmionius, Gimmius, et ils sont même très nombreux si on les rapproche des noms comme Giana, Giamatus, Giamillus, Giamillius, Giamissa ... Ces derniers noms sont certainement celtiques, composés sur la racine *giamon-* qui signifie hiver (Xavier DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue celtique*, 2^e éd., Paris, 2003, p. 177-178 ; *Id.*, *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique [Nomina celtica antiqua selecta inscriptionum]*, Paris, 2007, p. 104). En revanche, la première série de noms pourrait être d'origine germanique selon Georg WERLE, « Zu den ältesten germanischen Personennamen », *Mainzer Zeitschrift* 5 (1910), p. 54-66 (partic. p. 55 et 60) ; on trouve des noms germaniques proches dans le livre d'Ernst Wilhelm FÖRSTEMANN *Altdeutsches Namenbuch. I. Personennamen*, Bonn, 2^e éd., 1900, p. 641-642. Voir aussi dans ceux de Marie-Thérèse MORLET, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle. 1. Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, 1968, p. 109, et dans le dictionnaire de Moritz SCHÖNFELD, *Wörterbuch der altgermanischen Personen- und Völkernamen*, Heidelberg, 1911, p. 108. Sur la discussion quant aux origines de ces noms, voir la discussion dans Lothar WEISGERBER, *Die Namen der Ubier*, Cologne-Opladen, 1968, p. 122.

53. Petrus STUART, *Nehalennia van Domburg. Geschiedenis van de stenen monumenten. 1. Tekstband*, Utrecht, 2013, p. 41 : *De naam van de stad waar die zich bevond zou Ganuenta kunnen zijn. Het is toch praktischer om de naam van Colijnsplaat te gebruiken.*

Ensuite, il faut tenter d'identifier la localité dont il est question ici. S'agit-il d'une ville de Bretagne, *Venta Silurum* / Caerwent ? Il y a deux autres possibilités sérieuses dans l'île : *Venta Icenorum* et *Venta Belgarum* / Winchester. Cette dernière fut fondée en 70 av. J.-C. et peuplée de Belges ; elle prit de l'ampleur après la conquête de Claude. Quant à la ville des Icéniens, elle se trouve de l'autre côté du bras de mer, quasiment face à l'embouchure de l'Escaut, ce qui rend cette hypothèse séduisante. La mention d'une ville de Bretagne serait cohérente avec les relations commerciales bien attestées entre cette zone et la Bretagne. En effet, trois dévots au moins affirment sur la pierre qu'ils sont *Britannici*⁵⁴. La façon dont est signalée la cité de résidence de ce dévot, tout en ligatures, incite à penser que ce toponyme *Venta* est bien connu sur place. La dernière possibilité serait que ce *Venta* corresponde à la localité de l'actuelle ville de Colijnsplaat, comme cela avait été proposé pour *Ganuenta*. Nous avons déjà précisé les arguments onomastiques selon lesquels nous rejetons la lecture *Ganuenta*, mais ce toponyme *Venta*, assez commun finalement, pourrait tout à fait convenir. Le seul problème réside dans l'adéquation entre ce nom et un site romain. Est-ce une place d'échanges qui n'aurait pas encore livré de vestiges archéologiques probants ? Le toponyme *Venta* permettrait d'envisager une place d'échanges des produits du sel, *allec* et autres saumures⁵⁵, poissons comme les harengs, de céramiques également. C'est précisément le rôle que l'on perçoit rien qu'en considérant l'énoncé des professions gravées sur la pierre dans le sanctuaire de Dea Nehalennia. Cela renforcerait la vision qui était celle des inscriptions du sanctuaire, permettant d'imaginer un port septentrional, pivot entre le commerce venant de Méditerranée par le Rhône, puis la Saône, la route vers la Moselle et le Rhin, puis la Bretagne⁵⁶ et les côtes atlantiques de la Gaule, en faisant du cabotage par

54. Petrus STUART et Julius E. BOGAERS, *op. cit.* (n. 50), *CSIR* NL II A3 ; A6 et A11.

55. Mat IMMERZEEL, « Profession : *negotiator allecarius*, fabrication et commerce de sauce de poisson dans le nord-ouest de l'Empire romain », *OMRO* 70 (1990), p. 183-192.

56. Cette intense activité avec la Bretagne reposant sur des échanges commerciaux dynamiques de sel, de salaisons, de céramiques et autres marchandises, a déjà été soulignée. Voir Michael FULFORD, « Coasting *Britannia* : Roman Trade and Traffic around the Shores of Britain », dans C. GOSDEN, H. HAMEROW, P. DE JERSEY, et G. LOCK, (éd.), *Communities and Connections. Essays in honour of Barry Cunliffe*, Oxford, 2007, p. 54-74. En dernier lieu, voir Patrick REINARD et Christoph SCHÄFER, « *Ex provincia Britannia*. Untersuchungen zu *negotiatores* und Handelswegen in Atlantik- und Nordsee-Raum sowie im gallisch-germanischen Binnenraum während der römischen Kaiserzeit », dans Kai RUFFING et Kerstin DROSS-KRÜPE (éd.), *Emas non quod opus est, sed quod necesse est : Beiträge zur Wirtschafts-, Sozial-, Rezeptions- und Wissenschaftsgeschichte der Antike. Festschrift für Hans-Joachim Drexhage zum 70. Geburtstag* (Philippika, 125), Wiesbaden, 2018, p. 45-83.

Domburg, sur l'île de Walcheren, où l'on trouve l'autre grand sanctuaire de la déesse. Toutefois, l'identification de cette localité inconnue reste un problème réel, car le rapprochement avec Zierikzee doit être rejeté comme l'ont justement soutenu Marie-Thérèse et Georges Raepsaet-Charlier⁵⁷. Y a-t-il d'autres solutions d'identification de ce *Venta* ? Il reste à proximité d'autres toponymes qui pourraient convenir sur les bouches du Rhin et connaissent un essor économique dès Caligula avec les travaux de canalisation de Corbulon⁵⁸. Le tracé de ce canal permet de relier le Rhin (ancien lit) à l'estuaire de la Meuse, une voie romaine antérieure le longeant⁵⁹. Ces aménagements entraînent une accélération du développement des relations, phénomène amplifié ensuite sous les Flaviens, quand l'ensemble du secteur devient plus stable. Les besoins importants de l'armée, tant en nourriture qu'en produits manufacturés, ont engendré un épanouissement de cette zone. On comprend mieux l'importance de la divinité dont on saisit aisément qu'elle symbolise cette prospérité et l'intense activité qui règne offrant le visage d'une déesse protégeant des commerçants venant de nombreuses places dynamiques par voie fluviale ou maritime. On peut donner l'exemple de *Forum Hadriani*, la ville qui prend ce nom sous Hadrien⁶⁰, et fait partie de ce dispositif commercial. Le nom même de « forum » renvoie bien sûr à la place de marché qui permet à cette agglomération de gagner en importance, de devenir chef-lieu de municipe et d'avoir un collège de pèlerins bien attesté⁶¹. L'identification de ce *Venta* n'est donc pas encore réglée et il est plus prudent de mettre en avant le doute, dans l'attente d'une autre attestation venant éclairer celle-ci.

57. G. RAEPSAET et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *loc. cit.* (n. 49).

58. Jan A. WAASDORP, « Romeinse infrastructuur. De ontsluiting van the Cananafaatse gebied », dans Wilco DE JONGE, Jos BAZELMANS et Dick de JAGER (dir.), *Forum Hadriani van Romeinse stad tot monument*, Utrecht, 2006, p. 117-130.

59. Thomas BUIJTENDORP, « Bouw en groei. De bloeiperiode van Forum Hadriani », dans Wilco DE JONGE, Jos BAZELMANS et Dick DE JAGER (dir.), *Forum Hadriani van Romeinse stad tot monument*, Utrecht, 2006, p. 95-116 (cartes).

60. Thomas BUIJTENDORP, art. cité (n. 59), p. 80-94. Hadrien a sans doute reconnu le *ius nundiarum* à ce *uicus* qui était alors une place commerçante reconnue, localisée sur le canal de Corbulon et relié par une voie romaine. On considère qu'il a été plus loin dans sa générosité et qu'il a élevé le territoire des Cananéfates au rang de cité avec le statut de municipe ; *Forum Hadriani* aurait été alors sa capitale. Ce changement arriva soit directement après le passage d'Hadrien, en 121-122, ou alors plus tard, soit sous son règne, soit sous celui d'Antonin le Pieux au plus tard car une borne milliaire datée de ce règne porte ce nom. Cette cité porte le nom de *Municipium Aelium Cananefatum*.

61. *CIL* XIII, 8808 (*ILS*, 7066) : *collegium peregrinorum*. Voir Ségolène DEMOUGIN, « Des collèges en Gaule Belgique », dans Monique DONDIN-PAYRE et Nicolas TRAN (dir.), *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, 2012, p. 155-164.

*

Pour conclure, nous pouvons constater que l'épigraphie est un outil remarquable, elle se révèle pleine de spécificités, elle invite le chercheur à stimuler la réflexion, à relever maints défis. Parfois, elle exaspère aussi, car les documents qu'elle nous donne à voir et à lire peuvent engendrer des débats en raison même de cette « résistance du matériau » que nous évoquions en introduction. Si l'on est suffisamment attentif, les erreurs que l'on commet peuvent se muer en points de départ, devenir des stimuli intellectuels que l'on doit dépasser et abattre pour mieux rebondir. Sarah Rey⁶² rappelait à juste titre en 2010 que l'idée d'obstacles épistémologiques était à la base de la construction scientifique comme l'a bien décrit Gaston Bachelard. Quel est le secret ? Le mécanisme constructif de la pensée permet à l'homme de rectifier son erreur, il se corrige et inverse alors le processus qui devient positif : « erreur, tu n'es pas un mal » et même elle devient « l'erreur bénéfique ». Les lectures épigraphiques anciennes que l'on améliore, que l'on revoit, les débats engendrés, les documents inédits qui font surface, tout cela fait avancer des questions scientifiques importantes. Les énigmes que l'épigraphie crée aussi sont autant d'éléments déterminants pour que l'on essaie de les résoudre et pour accéder à une meilleure compréhension de l'histoire. En même temps, les études épigraphiques contribuent à nous révéler des parcelles de vie d'hommes et de femmes de l'Antiquité qui ont souhaité laisser un message à la postérité en forgeant l'éternité de leur mémoire et de leurs actes. Sachons les percevoir sans trop d'erreurs en demeurant humblement reconnaissants de les recueillir ...

Christine HOËT-VAN CAUWENBERGHE
Université de Lille, Halma UMR 8164
christine.vancauwenberghe-hoet@univ-lille.fr

62. Sarah REY, *loc. cit.* (n. 3), p. 102. Voir Gaston BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, 1938 (rééd.).